

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2015

## PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 38 (Rect)

présenté par

M. Schwartzberg, M. Tourret et les membres du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 15, après le mot :

« grave »

insérer les mots :

« à la sécurité, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le texte du projet de loi doit faire référence avec continuité aux menaces pesant et aux atteintes portant sur "la sécurité et l'ordre publics". L'objet de cet amendement est de le garantir.